

COTISATIONS 2025-2026 – NOUVEAUX MEMBRES

TABLEAU DES TRIMESTRES ET PROPORTIONS

	FRAIS D'ADMISSION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ⁴	CIQ ⁵	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	859,42 \$	42,97 \$	85,73 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1285,80 \$	1332,67 \$
Juillet à septembre 75%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	644,57 \$	32,23 \$	64,30 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1038,78 \$	1085,65 \$
Octobre à décembre 50 %	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	429,71 \$	21,49 \$	42,86 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	787,92 \$	811,36 \$
Janvier à février 25 %	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	214,86 \$	10,74 \$	21,43 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	540,89 \$	564,33 \$
Mars 10%	218,00 \$	10,90 \$	21,75 \$	85,94 \$	4,30 \$	8,57 \$	0 \$	0 \$	35,00 \$	4,40 \$	388,86 \$	388,86 \$

- Des frais d'admission¹ sont exigés lors de la première inscription (payable une fois à vie).
- Le montant de la cotisation annuelle² varie en fonction de la période de l'année où elle est payée.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPQ⁴ : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ⁵ : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.